

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 3 MARS DE L'AN 2025, À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-OURS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 3 mars de l'an 2025, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Saint-Ours situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture
Pierre Morin
Sophie Poirier

Luc Bertrand
Robert Vallée

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Était absent : Robert Beaudreault.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. Consultation publique - Règlement numéro 2025-282 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-109 et le règlement numéro 2025-283 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux.
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025**
5. **Législation**
 - 5.1 Adoption du deuxième projet de Règlement numéro 2025-282 modifiant le règlement de zonage 2006-109
 - 5.2 Adoption- Règlement numéro 2025-283 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-284 décrétant un emprunt de 6 825 000 \$ et une dépense de 6 825 000\$ relatif à la construction d'une nouvelle caserne incendie et acquisition de terrain et véhicule
 - 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2025-285 amendant le règlement numéro 2024-281 sur les fosses septiques
6. **Administration générale**
 - 6.1 Rapport du maire
 - 6.2 Adoption des comptes de la période
 - 6.3 Liste des fournisseurs ayant plus de 25 000\$
 - 6.4 Dépôt du rapport concernant l'application du règlement portant sur la gestion contractuelle

- 6.5 Résiliation de mandat - Gestech consultants inc - Approbation
- 6.6 Octroi de mandat professionnel - Ingénierie civil - Caserne - Approbation
- 6.7 Appui à l'Ukraine
- 7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Schéma de couverture de risque incendie - An 3- Adoption
 - 7.2 SSI - Embauche
- 8. **Transport routier**
 - 8.1 RH - Fin de la période de probation
- 9. **Hygiène du milieu**
- 10. **Santé & bien-être**
- 11. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
 - 11.1 Retrait du caractère de rue - Approbation
- 12. **Loisirs & culture**
- 13. **Correspondances**
- 14. **Période de questions**
- 15. **Levée de l'assemblée**

1. CONSULTATION PUBLIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-109 ET RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-283 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Le conseil tient une rencontre de consultation publique en lien avec l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2025-282 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-109, afin d'y inclure:

Permettre des activités intérieurs à caractère commercial;
Permettre la construction de minimaison dans la colonne Rec-3;
L'interdiction d'enseigne à caractère raciste, extrémiste et haineux.

ainsi que du règlement numéro 2025-283 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux qui sera adopté lors de la présente séance, afin d'encadrer tout développement à venir dans la Ville de Saint-Ours.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

8 personnes étaient présentes.

2025-03-034

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté.

2025-03-035

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

5. LÉGISLATION

2025-03-036

5.1. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-109

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté le règlement de zonage n° 2006-109;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les infractions et pénalité;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter des usages autorisés dans certaines zones;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter le libellé concernant les normes d'implantation pour les minimaisons;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier les normes concernant les enseignes interdites;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce Conseil, soit le 3 février 2025 par monsieur le conseiller Robert Beaudreault;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet;

CONSIDÉRANT la tenue de la consultation publique tenue le 3 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le deuxième projet de règlement numéro 2025-282.

2025-03-037

5.2. ADOPTION- RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-283 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent aux Villes d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent également aux Villes d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire informer les promoteurs et les contribuables de la procédure qu'il entend suivre et des conditions qu'il veut

imposer pour l'acceptation de tout nouveau projet de développement résidentiel et l'ouverture de nouvelles rues publiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance régulière tenue le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2025-283 sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

QUE le règlement entre en vigueur selon la Loi.

5.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-284 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 6 825 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 6 825 000\$ RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE ET ACQUISITION DE TERRAIN ET VÉHICULE

Avis de motion est donné par Sophie Poirier qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2025-284 intitulé Règlement numéro 2025-284 décrétant un emprunt de 6 825 000 \$ et une dépense de 6 825 000 \$ relatif à la construction d'une nouvelle caserne et acquisition de terrain et véhicule. Une séance d'information a été tenue avec les citoyens en janvier dernier.

L'objet de ce règlement est de planifier la construction de la nouvelle caserne, de prévoir dans un futur proche l'acquisition d'un véhicule incendie et permettre l'achat d'un véhicule usagé afin de respecter la capacité de payer des citoyens ainsi que d'être prêt à l'éventualité de l'obligation de desservir en matière de premiers répondants.

5.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-285 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-281 SUR LES FOSSES SEPTIQUES

Avis de motion est donné par Lise Couture qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2025-285 amendant le règlement numéro 2024-281 concernant la gestion des installations septiques.

L'objet de ce règlement est de prendre en considération qu'il y a, sur le territoire, des fosses scellées et installations septiques de type Hydro-Kinétique qui ne nécessite pas la même fréquence de vidange de fosse. donc non assujetti à l'article 13 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et, par conséquent, ne cadrent pas avec le présent règlement.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait état de la situation aux personnes présentes.

2025-03-038

6.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, la directrice générale dépose au Conseil le rapport des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 3 mars 2025 pour la somme totale de 423 782,35\$ à même le budget 2025 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 3 mars 2025		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Gestion financière & administrative	69 295,21 \$	- \$
Évaluation	104,99 \$	- \$
Hôtel de Ville	8 487,59 \$	- \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	5 609,42 \$	- \$
Sécurité civile	58,34 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	2 122,84 \$	- \$
Déneigement	37 413,23 \$	- \$
Éclairage des rues	979,46 \$	- \$
Transport en commun	12 438,00 \$	- \$
Hygiène du milieu		
Réseau distribution d'eau potable	- \$	45 984,52 \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	5 680,64 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	2 706,29 \$	- \$
Cours d'eau	10 666,73 \$	- \$
Santé & bien-être		

Aide communautaire	1 583,75 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	1 455,62 \$	- \$
Promotion et développement économique	19 790,00 \$	- \$
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	12 245,22 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	3 399,52 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	292,04 \$	- \$
Parcs régionaux	7 637,16 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	936,25 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	4 111,73 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 319,37 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	62,99 \$	- \$
Financement		
Dettes à long terme	70 807,18 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	- \$	8 399,00 \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	27 269,11 \$	- \$
Salaires nets	47 789,41 \$	- \$
TPS à recevoir	4 986,46 \$	2 590,00 \$
TVQ à recevoir	4 976,75 \$	2 583,53 \$
TOTAL DES DÉPENSES	364 225,30 \$	59 557,05 \$

6.3. LISTE DES FOURNISSEURS AYANT PLUS DE 25 000\$

La directrice générale dépose au conseil la liste des fournisseurs ayant plus de 25 000 \$ de contrats avec la Ville de Saint-Ours, conformément à l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*.

6.4. DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose à ce conseil, le rapport annuel concernant l'application du règlement portant sur la gestion contractuelle. Lequel se lit comme suit :

Le règlement numéro 2019-210 portant sur la gestion contractuelle a été adopté le 4 février 2019 et sa dernière modification a eu lieu lors de l'adoption du règlement 2024-279 le 2 décembre 2024. Une copie certifiée conforme a été transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation suivant les dispositions de la Loi et approuvé par le même ministère le 30 décembre 2024. L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière depuis son entrée en vigueur.

2025-03-039

6.5. RÉSILIATION DE MANDAT - GESTECH CONSULTANTS INC - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé un mandat pour l'ingénierie de la future caserne à Gestech consultants inc. en la résolution numéro 2023-06-1581;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a trainé en lien avec l'attente de l'approbation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestech consultants inc. sera dissout en 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil résilie le contrat avec la firme Gestech consultants inc., et que la résolution numéro 2023-06-1581 soit abrogée.

2025-03-040

6.6. OCTROI DE MANDAT PROFESSIONNEL - INGÉNIERIE CIVIL - CASERNE - APPROBATION

CONSIDÉRANT la rencontre tenue entre le représentant de la firme Gestech consultants inc. et la directrice générale en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestech consultants inc. sera dissout en 2025 et que le conseil a procédé à la résiliation du contrat;

CONSIDÉRANT QU'il y avait lieu de procéder à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de service professionnel en ingénierie en lien avec la future caserne;

CONSIDÉRANT la demande faite auprès de deux fournisseurs ayant de l'expérience en la matière;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions obtenues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le mandat professionnel à la firme Évolution expert conseil, selon l'offre de service P25-217 en date du 20 février 2025, au montant de 35 000\$ plus taxes applicables.

2025-03-041

6.7. APPUI À L'UKRAINE

CONSIDÉRANT l'agression russe contre l'Ukraine indépendante, le 24 février 2022;

CONSIDÉRANT la courageuse lutte du peuple ukrainien pour son indépendance et sa liberté;

CONSIDÉRANT la résilience exceptionnelle démontrée par l'Ukraine tout au long de son histoire;

CONSIDÉRANT les souffrances subies par les Ukrainiens dans le conflit actuel;

CONSIDÉRANT les liens d'amitié traditionnels entre Ukrainiens et Canadiens;

CONSIDÉRANT l'aide apportée par le Canada en soutien à la cause ukrainienne;

CONSIDÉRANT les événements déplorables survenus lors de la visite du président Zelensky à la Maison Blanche, le 28 février 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE la Ville de Saint-Ours adresse un message de solidarité à l'endroit du peuple ukrainien;

QUE le drapeau ukrainien soit pavoisé sur la façade de l'Hôtel de Ville de Saint-Ours jusqu'à nouvel ordre;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'ambassadeur d'Ukraine au Canada, à la MRC Pierre-de-Saurel, à la FQM et à l'UMQ.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-03-042

7.1. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE - AN 3-ADOPTION

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4) prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que l'an 3 correspond à la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Ville de Saint-Ours en lien avec le plan de mise en oeuvre local adopté et intégré au schéma;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le rapport d'activités de l'an 3, correspondant à la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie soit adopté tel que déposé et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique.

2025-03-043

7.2. SSI - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie, M. Jean-Michel Simonot, a reçu la candidature de M. Pascal Vanier, pompier à Sorel;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche à titre de pompier temps partiel pour la Ville de Saint-Ours;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve l'embauche de M. Pascal Vanier selon les conditions établies.

8. TRANSPORT ROUTIER

2025-03-044

8.1. RH - FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a embauché M. Nathan Dumont aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation venait à échéance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil confirme le poste permanent de M. Nathan Dumont.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

11. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2025-03-045

11.1. RETRAIT DU CARACTÈRE DE RUE - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 734 583 est un résidu de l'ancienne route Chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 734 583 appartient à la Ville de Saint-Ours depuis la reconfiguration du Chemin des Patriotes par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lot 4 598 499, 3 732 186 et 3 732 181, 3 732 174 et 3 732 182 ainsi que le lot 3 732 184 ont soumis leur intérêt pour l'acquisition d'une portion du lot en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2024-10-1964 par laquelle elle autorise la transaction à titre gracieux;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement conçu par Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, sous les minutes 3307;

CONSIDÉRANT la demande et l'émission du permis de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le caractère de rue n'est plus nécessaire pour ces portions de lot;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le retrait de caractère de rue à l'égard du lot 3 734 583 partie du Cadastre du Québec.

De soumettre la présente résolution à Me Elise Pétrin, notaire, pour finaliser la dossier.

12. **LOISIRS & CULTURE**

13. **CORRESPONDANCES**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2025-03-046

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h16 , l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.